Laval Agglomération

Département de la Mayenne

OLIVET - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025

1:5 000

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
105A rue Eugène Pottier
53 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RESERVES	N°	SURFACE (en m²)
Amenagement voirie	ER N° 78	457
Amenagement voirie	ER N° 77	1565
Amenagement voirie	ER N° 79	327
Amenagement voirie	ER N° 76	559
Aménagement de la RD 115	ER N° 80	2033
Aménagement de la RD 115	ER N° 82	3393
Aménagement d'un cheminement doux	ER N° 81	3103
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 109	10206
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 111	16866
Aménagement chemin de randonnée	ER N° 127	9560
Création d'un chemin de randonnée	ER N° 108	1717

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
OAP N° 2 - 53169	Chemin du Pas	5713.882187569855
OAP N° 1 - 53169	La Chaussée	1407.7203009480884

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

99 - Zones inondables

99 - Aléas miniers

99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

Arbre remarquable

15 - Marges de recul

07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)

07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

22 - Linéaire commercial à préserver

Chemin à préserver

01 - Espaces boisés classés

02 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

05 - Emplacements réservés

07 - Éléments de paysage à protéger

08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

16 - Bâtiments susceptibles de changer de destination

16 - STECAL

18 - Orientations d'aménagement et de programmation

25 - Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ul - Équipements collectifs

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ap - Agricole sans aucune construction

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à cou

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long term

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Ncp STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Nf Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs

Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes

Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
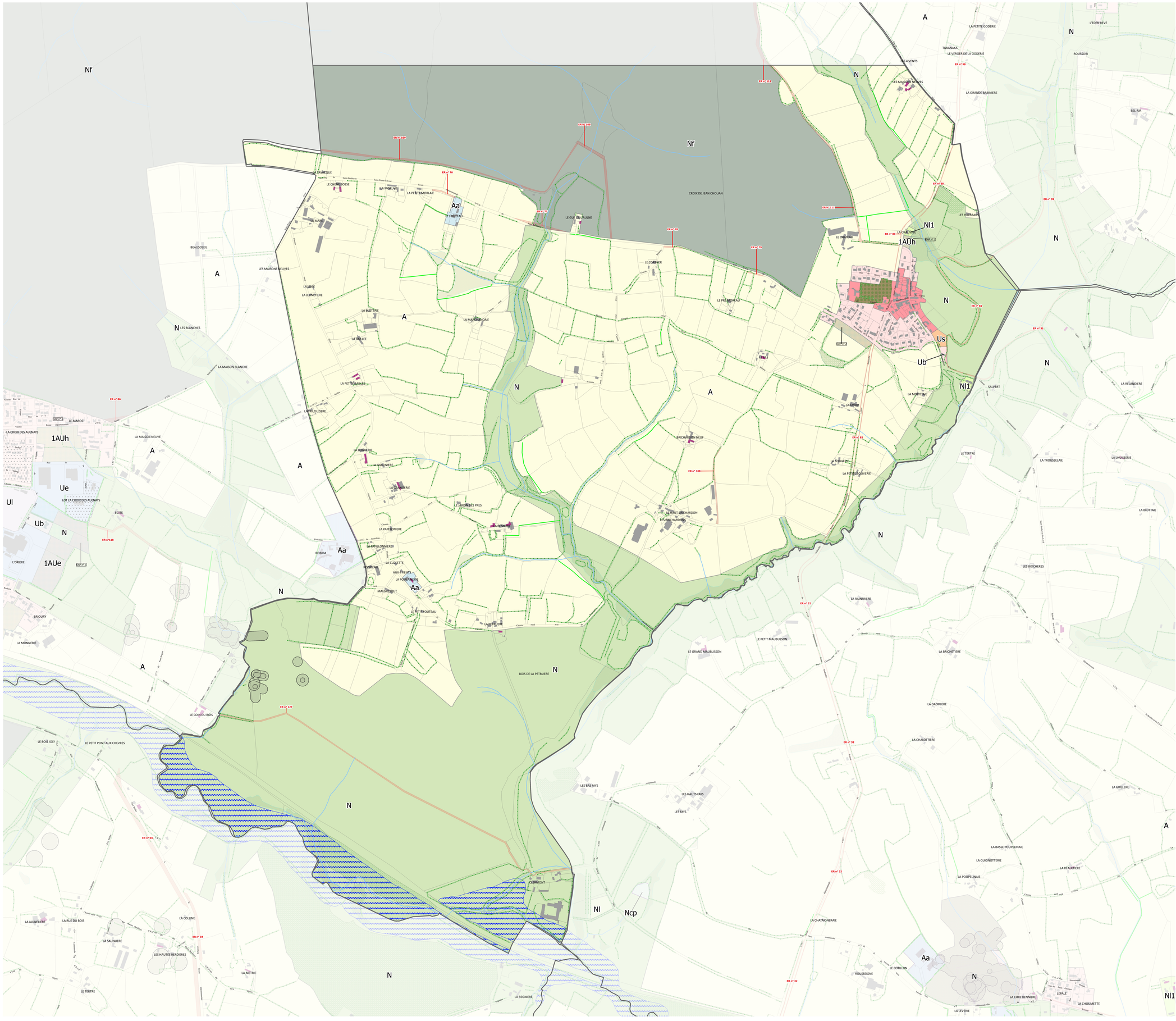
Nl4 - STECAL dédié aux activités de cornité d'entreprises